

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session régulière du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 9 octobre 2007, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Martial Hovington
Patrice Imbeault
Jacques Morris

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session d'ajournement du 23 août 2007;
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2007;
5. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 20 septembre 2007;
6. Dépôt des états financiers, septembre 2007;
7. Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilités de crédit;
8. Période de questions;
9. Correspondance:
 - Facture préliminaire du service d'aquatique,
 - Confirmation de la subvention dans le cadre du prog. de la taxe d'accise,
 - Groupe AST, avis de non renouvellement ,
 - Copie de l'avis public du Ministère des ressources naturelles et de la Faune,
 - Commission scolaire de l'Estuaire,
 - Lettre de « Mer et Monde »,
10. Résolution pour abroger la résolution # 07-09-1997 du 23 août 2007,
11. Résolution - Société Alzheimer; demande de don,
12. Résolution - Centraide; demande de don,
13. Résolution - disposition de la vieille fournaise,
14. Résolution - demande d'achat du lot 33 appartenant à la MRC de la Haute Côte-Nord,
15. Résolution - demande pour céder le chemin cadastré 43-B-3 / 47-A-7-P,
16. Résolution - réparation de la lumière de rue, coin de la 138 et entrée du Lac du Sable,
17. Résolution - comité sur la réglementation d'un développement domiciliaire,
18. Résolution - achat de sel et transport,
19. Résolution rue Otis,

20. Résolution - réparations à faire sur l'ancienne route 138, face à l'église et de SRV Construction,
 21. Résolution - mandat à l'avocat; disposition de l'entente avec le Service d'incendie de Forestville,
 22. Résolution - facturation de sable,
 23. Résolution - comité mâchoire de vie; nomination des représentants de la Municipalité,
 24. Résolution - engagement d'un gérant de projet dossier Lac-à-Raymond,
 25. Résolution - nomination à l'OMH et dépôt des états financiers,
 26. Résolution - Réseau du Réseau BIBLIO de la Côte-Nord,
 27. Résolution journée d'identification des jeunes - participation financière de la Municipalité,
 28. Résolution pour les signataires des effets municipaux,
 29. Avis de motion sur la présentation de l'information financière,
 30. Période de questions,
 31. Varia,
 32. Fermeture de la session.
-

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée.

07-10-2028 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des points suivants à l'item « VARIA », que cet item demeure ouvert :

- Résolution, remboursement de la participation au Programme FIER dans le Volet municipal, CLD;
- Résolution pour les correctifs du ponceau d'accès à la base de Plein-Air;
- Dépôt et lecture de la lettre de Jacques Morris;
- Participation de la Municipalité à la formation - Sécurité civile;
- Démission de la responsable de la bibliothèque;
- Travaux de réparations de la toiture de l'aréna, section Maison des Jeunes;

07-10-2029 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session spéciale du 23 août 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session spéciale du 23 août 2007 soit et est accepté tel que rédigé.

07-10-2030 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2007 soit et est accepté tel que lu et déposé.

07-10-2031 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session spéciale du 20 septembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session spéciale du 20 septembre 2007 soit et est accepté tel que lu et déposé

Dépôt des états des activités financières mensuelles de septembre 2007

Les états financiers mensuels de septembre sont déposés auprès des membres du conseil. Les états financiers mensuels sur les investissements seront remis dès réception par le comptable à la direction.

07-10-2032 Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilité de crédit de septembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer du mois de septembre 2007, après la vérification et l'acceptation des conseillers responsables de la conformité des dépenses, soit acceptée telle que déposée auprès des membres du conseil municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2007

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 50 701.94 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2007-09		
Atelier Brisson	Fourniture entretien chemin	246.12 \$
Bodycote	Analyses d'eau	690.54 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	Frais recouvrement taxes	433.61 \$
Julie Dubois	Congrès FQM 2007 - conseillers	1 121.62 \$
Dépanneur des Berges	Essence machineries	315.04 \$
Équipement GMM	Frais photocopies mensuelles	116.51 \$
Fédération québécoise Municipalités	Transport tests d'eau + abonnements	270.47 \$

GLR	Alimentation	27.67 \$	
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	758.89 \$	
Les entreprises Carl Brassard	Contrat entretien éclairage public sept 2007	538.53 \$	
Lily Aubé	Réparation fossé rue de la Rivière	245.00 \$	
Location Yvan Lessard	Fourniture voirie	29.21 \$	
Louise Gauthier	Abonnement logiciel Dynacom - 1er versement	36.35 \$	
L.P. Tanguay	Chlore	470.61 \$	
Madie solution publicité	Papeterie	552.66 \$	
Martial Hovington	Congrès FQM 2007 - conseillers	709.50 \$	
Ministère de la sécurité publique	Quote part dernier versement	26 361.00 \$	
MRC Haute-Côte-Nord	Frais mutations	743.00 \$	
Myriam Lessard	Frais déplacements 20-25 sept 2007	80.13 \$	
Papeterie du Fleuve	Fournitures de bureau	220.78 \$	
Quincaillerie Lepage	Fourniture d'entretien bâtiment	187.40 \$	
Reine Lessard	Travail clérical + frais déplacements bibliothèque	352.96 \$	
SRV	Entretien chemin bleuetière et barrage castor	1 327.52 \$	
TOTAL:		35 835.12 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2007-09			
Myriam Lessard	Avance congrès ADMQ 2007	300.00 \$	385
Sébastien Guay	Travaux mises aux normes comptables	592.54 \$	386
Francine Maltais	Conciergerie	67.50 \$	387
Hydro-Québec	Électricité hangar avion	83.69 \$	389
Bell Mobilité	Communications cellulaire maire	33.90 \$	392
Cain Lamarre Casgrain Wells	Réclamation taxes arrérage	3 035.51 \$	400
Bell Canada	Communications	319.46 \$	424
Francine Maltais	Conciergerie	64.50 \$	425
Myriam Lessard	Congrès ADMQ 12-13-14 sept 2007	82.34 \$	426
Desjardins service financiers	Assurance collective employés, 1er ver	1 001.38 \$	427
Croix rouge canadienne	Contribution municipale	66.00 \$	428
Sébastien Guay	Travaux mises aux normes comptables	592.54 \$	429
Sébastien Guay	Travaux mises aux normes comptables	546.96 \$	430
Luc Caron	Réclamation oct 2007	225.13 \$	431
Hydro-Québec	Électricité hangar avion	269.48 \$	432
Bell Canada	Internet municipalité et bibliothèque	170.76 \$	433
Francine Maltais	Conciergerie	52.50 \$	434
Sébastien Guay	Travaux mises aux normes comptables	774.86 \$	435
Poste Canada	Médiaposte	40.61 \$	436
Caisse populaire Desjardins	REER employés juil-aout-sept 2007	400.70 \$	437
Caisse populaire Desjardins	REER employés juil-aout-sept 2007	482.30 \$	438
Banque Royale	REER employés juil-aout-sept 2007	562.64 \$	439
Fédération indépendante syndicat	Cotisations juil-aout-sept 2007	135.00 \$	440
Ministère du revenu du Québec	DAS sept 2007	3 253.34 \$	441
Receveur général du Canada	DAS sept 2007	1 713.18 \$	442
SOUS-TOTAL:		14 866.82 \$	
TOTAL:		50 701.94 \$	

Période de questions

Aucune question n'est adressée au Conseil municipal

Correspondance :

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont pris connaissance du courrier et s'il y a des questions. M. le maire mentionne aux membres du conseil que pour la correspondance de l'entreprise « MER ET MONDE », concernant la situation déplorée. La correspondance sera discutée lors d'une prochaine rencontre avec Archéo-Topo.

07-10-2033 Résolution pour abroger la résolution # 07-09-1997 du 23 août 2007

ATTENDU QUE suite à une vérification auprès du Ministère des Affaires municipales, il est illégal d'offrir une compensation financière correspondant au montant des taxes foncières pour une période de deux ans donc une exemption de taxes pour compenser la perte assumée par les propriétaires;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes doit respecter en tout temps la législation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité arrête les procédures dans ce dossier avec le groupe de propriétaires;

QUE le dossier concernant l'achat du terrain des trois (3) propriétaires soit clos et fermé pour les membres du conseil municipal et qu'advenant une poursuite dans ce dossier la Municipalité assumera ses responsabilités.

07-10-2034 Résolution - Société Alzheimer, demande de don

CONSIDÉRANT que la municipalité des Bergeronnes a reçu une demande de don provenant de la Société Alzheimer;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes envoie à cette Société une somme de cinquante (50,00\$) dollars;

07-10-2035 Résolution - Centraide, demande de don

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une demande de don de cet organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité des Bergeronnes verse un don au montant de cinquante (50.00\$) dollars.

07-10-2036 Résolution - disposition de la vieille fournaise

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes doit se départir de la vieille fournaise dû à sa désuétude qui opère depuis maintes années;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir une nouvelle fournaise pour les prochaines années afin d'assurer un chauffage adéquat de l'édifice municipal et dans le but de faire un économie ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes procède à l'enlèvement de la vieille fournaise et que celle-ci et toutes les pièces s'y rattachant soient remis au ferrailleur de la Municipalité des Bergeronnes;

**07-10-2037 Résolution - demande pour l'achat du lot 33 appartenant à
La MRC de la Haute Côte-Nord**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une requête de Monsieur Stéphane Côté pour acquérir le lot 33 Est du Canton Bergeronnes appartenant au Gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller M. Julien Dufour
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la demande d'achat du lot 33 Est par M. Stéphane Côté;

QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord considère cette demande comme prioritaire sur la liste des acheteurs éventuels pour ce lot.

07-10-2038 Résolution, demande pour céder le chemin cadastré 43-B-3 / 47-A-7-P

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de Messieurs Daniel et Bruno Imbeault afin de leur céder le chemin cadastré 43-B-3 / 47-A-7-P qui appartient à la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin verbalisé appartient à la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE les terrains de chaque coté du chemin verbalisé appartiennent à Messieurs Imbeault ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin n'est plus utilisé par la Municipalité des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité accepte de vendre ce chemin au coût en vigueur à la Municipalité soit .40\$ du pied carré pour les commerces et industries;

**07-10-2039 Résolution pour réparer la lumière de rue, coin de la 138
et à l'entrée du lac du Sable**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques temps cette lumière est défectueuse dû à la proximité de la ligne d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'assurer la sécurité des contribuables de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, Hydro-Québec va réaliser une partie des travaux et que l'autre partie est sous l'emprise municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois

APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité mandate l'entreprise à effectuer les travaux au coût de 455.00\$ le plus tôt possible.

**Composition du comité sur la réglementation d'un développement
domiciliaire**

Les membres de ce comité sont : Messieurs Jacques Morris, conseiller, Patrice Noël, inspecteur municipal, la directrice générale et Monsieur le Maire, d'office. Que le document soit envoyé la Ville de Québec, M. Savard, pour commentaire.

07-10-2040 Résolution, transport du sel

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois

Et RESOLU À L'UNNIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes procède à la demande de soumissions auprès des deux contracteurs de la Municipalité avant d'octroyer le contrat;

QUE l'ouverture des soumissions soit faite au bureau de la Municipalité des Bergeronnes par la direction générale et que cette dernière octroie le contrat selon les modalités en cours à la Municipalité.

07-10-2041 Résolution - travaux sur la rue Otis

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergerones reçoit des plaintes sur l'entretien de cette rue;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de la voirie se sont présentés sur les lieux et sont unanimes pour rectifier la situation problématique de l'écoulement des eaux pluviales;

IL EST PROPOSE par le conseiller Patrice Imbeault

ET APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris

ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes envoie une lettre à Pêche et Océans Canada leur demandant de prendre les mesures nécessaires afin de récupérer les eaux pluviales qui se déversent dans la rue Otis.

07-10-2042 Résolution - mandat à l'avocat - disposition de l'entente avec le Service d'incendie de la ville de Forestville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va se retirer de l'entente inter-municipale du Service d'incendie de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a mandaté Me Pierre Bellavance de la firme Heenan Blaikie Aubut; pour défendre ses droits;

IL EST PROPOSE par la conseillère Julie Dubois
ET APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes élargisse le mandat de Me Pierre Bellavance, avocat, afin qu'il considère les éléments suivants à l'intérieur de son mandat ;

- réclamation des coûts inhérents au service d'incendie non déboursés par le service d'incendie de Forestville,
- que toute communication verbale et écrite soit faite par l'intermédiaire d'avocat,
- de voir à une redistribution du partage des actifs et des passifs entre les deux (2) parties avant de clore définitivement le dossier.

07-10-2043 Facture de sable lors de l'incendie de la résidence de Mme Marie Hovington au Lac Gobeil

CONSIDÉRANT QUE le service a été demandé par le responsable des services d'incendie de la Municipalité des Bergeronnes auprès du contracteur Transport Larouche afin de donner accès au service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente c'est au service d'incendie de Forestville de défrayer ces frais;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de Forestville a refusé d'acquitter cette facture;

IL EST PROPOSE par la conseillère Julie Dubois
ET APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les frais à Transport Larouche pour ce service soient défrayés par la Municipalité des Bergeronnes et que lors du règlement de cessation de l'entente inter-municipale du service d'incendie de la Ville de Forestville, cette facture réclamée comme compte à recevoir au service d'incendie de la Ville de Forestville.

07-10-2044 Nomination au Comité des Mâchoires de vie de Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE prochainement il est prévu que la Municipalité des Bergeronnes se retirera de l'entente du Service d'incendie de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE nous devons être proactif dans le dossier;

IL EST PROPOSE par le conseiller Julien Dufour
ET APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Julie Dubois et Monsieur Patrice Imbeault soient les nouveaux représentants de la Municipalité des Bergeronnes dans ce dossier;

07-10-2045 Résolution engagement d'un gérant de projet, dossier Lac-à-Raymond

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources humaines pour combler ce poste à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer d'exercer un contrôle de qualité au niveau financier et l'exécution des travaux;

IL EST PROPOSE par le conseiller Jacques Morris
ET APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité offre le poste à M. Octave Beaulieu pour la somme de 1 500.00\$ pour la durée du contrat.

07-10-2046 Résolution - nomination à l'OMH

IL EST PROPOSE par le conseiller Martila Hovington
ET APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité nomme M. Jacques Morris en tant que représentant au Conseil d'administration de l'OMH.

07-10-2047 Participation financière de la municipalité au Réseau BIBLIO Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque des Bergeronnes fait partie du Réseau et qu'il y a des frais annuels;

IL EST PROPOSE par la conseillère Julie Dubois
ET APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De payer la quote-part pour l'année 2008 au montant de 1 749.00\$

07-10-2048 Résolution, journée d'identification des jeunes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour collaborer au succès d'une journée d'identification ;

IL EST PROPOSE par le conseiller Patrice Imbeault
ET APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité participe à cette journée d'identification qui aura lieu le vendredi 12 octobre 2007 en passant gratuitement la salle municipale et défraye le coût de la collation pour un montant maximal de 50.00\$

07-10-2049 Résolution - changements des signataires des comptes bancaires de la Municipalité

CONSIDÉRANT la vacance de Mme Pierrette Larouche, au poste de conseiller no.5;

CONSIDÉRANT QUE Mme Larouche agissait à titre de signataire autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, les effets bancaires et autres documents en l'absence du maire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ par le conseiller Jacques Morris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière, Myriam Lessard, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de l'un ou de l'autre, monsieur Patrice Imbeault, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les effets bancaires et autres documents municipaux nécessaires à la bonne marche de la municipalité;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière, Myriam Lessard, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de l'un ou de l'autre, monsieur Patrice Imbeault, soient autorisés à signer les effets bancaires et autres documents pour et au nom de la Commission municipale des loisirs des Bergeronnes;

QUE les changements de signataires soient effectifs en date de 9 octobre 2007.

Avis de motion est donnée sur le Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires à la Municipalité des Bergeronnes

Je, soussigné, Martial Hovington, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine session du conseil, le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires à la Municipalité des Bergeronnes et abrogeant ou remplaçant toute disposition inconciliable ou contraire contenue dans l'un ou l'autre des règlements applicables sur le territoire de la municipalité suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal selon la Loi, le présent règlement doit être en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008. Le projet de règlement sera dispensé de toute lecture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions portent sur les points suivants :

- Taxation municipale
- Résidence de Mme Marie Hovington

VARIA

07-10-2050 Demande au CLD le remboursement de la participation financière du programme FIER

CONSIDÉRANT QUE le Centre Local de développement de la Haute Côte-Nord offre la possibilité de rembourser la participation financière au programme FIER via le programme Volet-3-appui aux milieux/volet Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'année dernière, la Municipalité a fait une telle demande pour le remboursement de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes demande au CLD le remboursement de la participation de la Municipalité au programme FIER à même son enveloppe octroyée dans le programme Volet-3-Appui aux milieux/volet Municipalité.

07-10-2051 Réparations du ponceau, entrée de la Base de Plein-air

CONSIDÉRANT QUE les eaux de l'égout pluvial en provenance de la polyvalente des Berges se déversent sur le lot 48-A-40 rang 1 Canton Bergeronnes, terrain appartenant à un regroupement d'individus de Bergeronnes et de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de l'Estuaire reconnaît que ce déversement cause un préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE ce litige dure depuis les années 1980 et que la Commission scolaire de l'Estuaire désire y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur un règlement final mettant fin au litige;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire doit effectuer certains travaux sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit donner son accord pour la réalisation de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris

APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bergeronnes donne son accord pour la réalisation des travaux sur le lot 48-A-40 rang 1 canton Bergeronnes, et que la Commission scolaire sera le maître d'œuvre de ces travaux.;

QUE la Commission scolaire de l'Estuaire paie une somme de 600.00\$ à la Municipalité et celle-ci procèdera elle-même aux travaux d'enrochement avec membrane en aval et amont;

QUE la Municipalité de Bergeronnes a obtenu l'avis de son inspecteur et de celui de la MRC et que les travaux ne causent aucun préjudice à l'environnement;

QUE la Municipalité des Bergeronnes abroge la résolution 07-07-1961.

07-10-2052 Participation à la formation sur la Sécurité civile

CONSIDÉRANT QU'il y aura de la formation et une session d'information sur la Sécurité civile à Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de ce dossier en est à sa première expérience;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité délègue la personne ressource, Mme Julie Dubois, à participer à cette session et d'en assumer les frais innérents;

Dépôt de la démission de la responsable de la bibliothèque

Mme Reine Lessard a remis sa démission comme responsable de la bibliothèque des Bergeronnes. Un processus pour le remplacement de cette dernière sera entrepris.

07-10-2053 Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

QUE l'assemblée soit et est levée à 20h53

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Secrétaire-trésorière et directrice générale